

# Politique de l'ACSO pour un milieu de travail sans parfum

---

## Contexte

Dans les cas où des personnes ont dit que les produits parfumés affectaient leur santé, certains ou l'ensemble des symptômes suivants ont été signalés :

- maux de tête
- étourdissements
- nausées
- fatigue
- faiblesse
- insomnie
- malaises
- confusion
- perte d'appétit
- dépression
- anxiété
- engourdissement
- symptômes touchant les voies respiratoires supérieures
- essoufflement
- problèmes de concentration
- irritation cutanée

Les personnes souffrant notamment d'allergies ou d'asthme rapportent que certains parfums, même en très petites quantités, peuvent déclencher une crise.

La sévérité des symptômes varie. Certaines personnes souffrent d'irritation légère, tandis que d'autres ressentent des symptômes handicapants et/ou doivent renoncer à de nombreuses activités « normales » pour éviter d'être exposées à des parfums.

La présente politique vise à assurer un milieu de travail sans parfum pour les employés et visiteurs de l'ACSO.

**En règle générale, l'ACSO demande qu'un parfum ne puisse être perceptible à plus d'une longueur de bras de la personne qui le porte.**

## Politique

L'ACSO offre un environnement sans parfum. Veuillez vous abstenir de porter des produits parfumés au travail.

En raison des problèmes de santé que peut causer chez certaines personnes l'exposition à des produits parfumés, l'Association des centres de santé de l'Ontario (ACSO) a instauré une politique visant à créer un environnement sans parfum pour tous les employés et visiteurs.

## Définitions

« **Parfum** » signifie, dans le cadre de cette politique, l'odeur ou la senteur des cosmétiques tels que les parfums, les produits de maquillage, les shampoings, les déodorants et les eaux de Cologne, ou l'odeur ou la senteur de produits comme les désodorisants d'ambiance et les produits de nettoyage.

# Politique de l'ACSO pour un milieu de travail sans parfum

---

« **Non parfumé ou sans parfum** » – Ces expressions signifient qu'aucun parfum n'est ajouté à un produit cosmétique, ou qu'il y a un ingrédient qui masque l'odeur des autres ingrédients dans le produit cosmétique.

« **Nous partageons l'air** », c'est le slogan qui renvoie à la politique pour un milieu de travail sans parfum de l'ACSO.

## Exemples de produits

Un vaste éventail de produits, dont les suivants, sont parfumés :

- shampoings et revitalisants
- fixatifs
- désodorisants
- eaux de Cologne et lotions après-rasage
- parfums
- lotions et crèmes
- pots-pourris
- produits chimiques industriels et ménagers
- savons
- produits cosmétiques
- assainisseurs d'air et désodorisants
- huiles
- chandelles
- couches pour bébés
- certains types de sacs à ordures
- vernis à ongles et dissolvant pour vernis à ongles
- marqueurs fortement parfumés

## Mise en œuvre de la politique

L'ACSO prendra les mesures suivantes pour mettre en œuvre sa politique pour un milieu de travail sans parfum « **Nous partageons l'air** » :

- Tous les employés de l'ACSO seront informés de la politique au moyen d'affiches « **Nous partageons l'air** » qui figureront <sup>1</sup> dans le bureau, et tous les nouveaux employés recevront une formation concernant cette politique.
- La politique sera incorporée dans le manuel concernant les employés et la politique organisationnelle.
- L'énoncé de politique « **L'ACSO encourage un milieu de travail exempt de tous parfums.** » figurera sur tout le matériel promotionnel, les signatures dans les courriels, le papier à en-tête, les avis de réservation de salles, les offres d'emplois affichées, etc.
- L'utilisation de produits parfumés ne sera pas autorisée au bureau à quelque moment que ce soit. En outre, tous les produits utilisés pour le nettoyage seront sans parfum.

---

<sup>1</sup> Voir l'exemple à l'annexe 1

# **Politique de l'ACSO pour un milieu de travail sans parfum**

---

- Tous les visiteurs verront cette politique affichée dans les bureaux de l'ACSO, et elle leur sera expliquée par leur hôte préalablement à leur venue dans ces bureaux.
- Lorsque des travaux nécessitant l'utilisation de cire, de shampooing ou de peinture, ou une vaporisation seront entrepris, des avis seront affichés une semaine à l'avance pour que le personnel affecté par ces produits puisse prendre des dispositions ou faire modifier ses tâches pendant cette période.
- La présente politique sera révisée de temps à autre et peut être modifiée en raison de nouvelles connaissances ou d'expériences rencontrées.

La présente politique entre en vigueur en mai 2010.

## Annexe 1



Many people are extremely sensitive to perfumes, colognes, aftershaves and other scented products. Please do not wear them at anytime in this office.

**Thank you.**

De nombreuses personnes sont extrêmement sensibles aux parfums, eaux de Cologne, lotions après-rasage et autres produits parfumés. Veuillez vous abstenir en tout temps de porter de tels produits dans ce bureau.

**Merci.**